

■ Sommaire Première partie

13 Être pauvre en Auvergne - Rhône-Alpes en 2016

14 **La pauvreté monétaire** en quelques chiffres

18 **La situation de l'emploi** en quelques chiffres

22 **Les situations de logement, hébergement** en quelques chiffres



Première partie

Être pauvre en Auvergne – Rhône-Alpes en 2016

Avant d'entrer au cœur des enjeux de pauvreté, dans la présentation d'analyses approfondies, de dispositifs, de démarches, de regards, etc., cette première partie propose de dresser un panorama du contexte socio-économique actuel. « *État des lieux des phénomènes de pauvretés, précarités, exclusions* », avons-nous coutume de nommer cet exercice dans nos précédents Dossiers. Ainsi, cet état des lieux est rédigé essentiellement à partir de statistiques régionales, au sens de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et ses douze départements. Cette partie doit être lue avec une certaine retenue ; à travers les statistiques présentées, ce sont les singularités de milliers de personnes dont il est question.

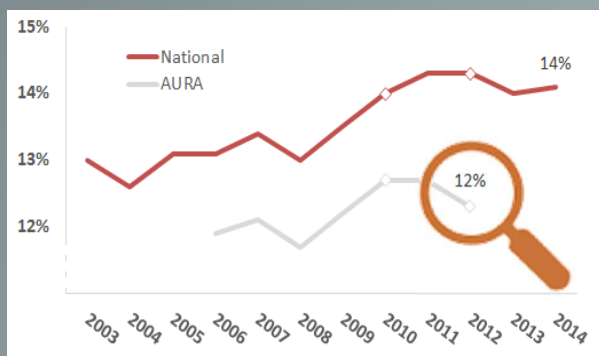
Dans cette édition 2016 du Dossier, nous avons fait le choix de présenter des articles synthétiques, sur les trois entrées traditionnelles de cette partie à la MRIE : ressources, emploi et logement. Chaque article présente un aperçu des principaux indicateurs ainsi qu'un texte prolongeant l'analyse de ces statistiques et ouvrant sur les messages essentiels. Un certain nombre d'indicateurs et de développements ne sont pas présentés cette année, et dans un souci de clarté, et parce que ces articles sont destinés à des non-spécialistes. Si l'on devait retenir un message sur le contexte socio-économique 2016, ce serait celui d'une globale « éclaircie » par rapport aux années antérieures, éclaircie qui ne semble pourtant pas encore profiter aux habitants en situation de pauvreté. Un mot enfin pour remercier les contributeurs de cette partie, professionnels sollicités spécifiquement pour ce travail et œuvrant à la Fapil, au Centre de Ressources Rhône-Alpes Auvergne (de la Caf), en préfectures et sous-préfectures, au régime social des indépendants, à la mutualité sociale agricole, à Pôle emploi et à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat). Leur contribution nous permet de vous proposer des données dites « collectées par la MRIE », non disponibles sur Internet et pourtant parlantes.

La pauvreté monétaire en quelques chiffres

14,1 %
de personnes pauvres en 2014 en France

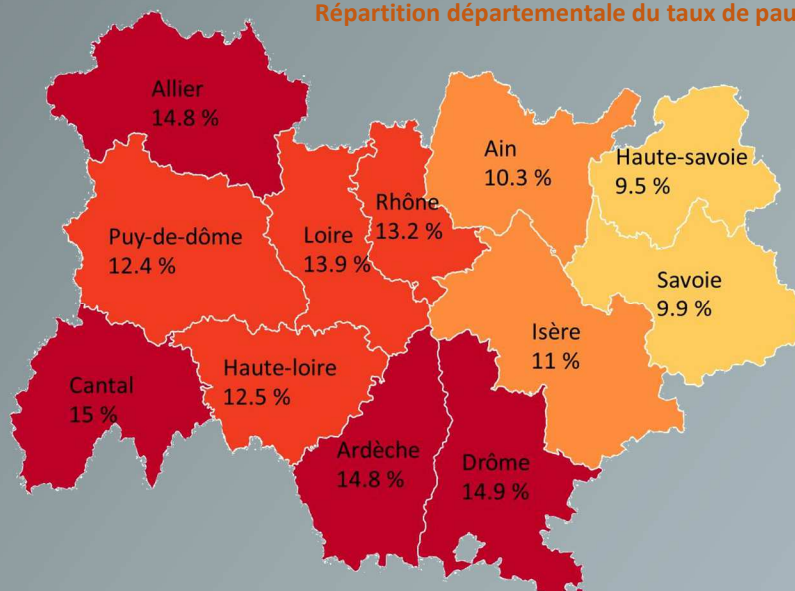
 < 1 008 €
  < 2 117 €
  < 1 310 €

Évolution du taux de pauvreté (Insee)



◇ Changement de méthode de calcul

Répartition départementale du taux de pauvreté (Insee)



Nombre de bénéficiaires des principaux minima sociaux en Auvergne – Rhône-Alpes à fin 2015

	Revenu de Solidarité Active	Allocation Adulte Handicapé	Minimum Vieillesse	Allocation Spécifique Solidarité	Allocation Temporaire d'Attente
Régime général	158 088	113 469	40 617	46 747	1 317
Régime des indépendants			1 078		
Régime agricole			3 995		
Total	160 987	116 753	45 690	46 747	1 317

Sources : Caf, MSA, RSI, Carsat, Pôle Emploi

▲ La MRE collecte pour

24 109 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Banque de France)

➔ **+ 2,3 %**
+ 25,1 %

par rapport à 2010
par rapport à 2008



La pauvreté monétaire en quelques mots

Ce premier article ouvre une première porte sur la pauvreté à partir d'une approche monétaire. Il s'agit donc d'interroger le nombre, les profils et situations rencontrées par les personnes entendues comme pauvres au sens statistique. Pour prolonger la réflexion sur les questions de pauvreté monétaire, nous vous renvoyons aux travaux de l'Insee, de l'Observatoire des inégalités, de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Onpes) et d'associations qui rendent compte de leurs observations de terrain et sont citées dans les pages qui suivent.

Un taux de pauvreté qui suit un mouvement ascendant depuis 2008

L'indicateur le plus usité en ce qui concerne la pauvreté monétaire est celui du taux de pauvreté calculé par l'Insee. Cet indicateur propose une approche relative de la pauvreté, c'est-à-dire qu'il détermine la pauvreté au regard du revenu standard (médian⁴) de la population française. Sont considérés comme pauvres les habitants qui disposent de moins de 60 % de ce revenu. En 2014, le seuil s'établit à 1008 € par mois et par unité de consommation⁵. Au niveau national, 14,1 % des habitants sont en situation de pauvreté, c'est-à-dire disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté. 8,3 % de la population française connaît une situation de pauvreté durable, c'est-à-dire est pauvre trois années sur les quatre dernières.

Quelle évolution le taux de pauvreté connaît-il ? À long terme, l'augmentation du taux de pauvreté est évidente depuis 2008. Le contexte global n'est pas favorable, le niveau de vie de la population générale stagne depuis 2008. Ainsi, si la population générale voit ses revenus stagner depuis plusieurs années, la part de ceux qui « décrochent » augmente. L'Insee calcule d'autres niveaux de pauvreté amplifiée : le taux de pauvreté à 40 % et celui à 50 % du revenu médian. En 2014 toujours, 3,6 % de la population française perçoit moins de 672 € par mois et par unité de consommation (seuil à 40 %) et 8,1 % moins de 840 € (seuil à 50 %). Ces proportions suivent globalement les mêmes évolutions que le taux de pauvreté à 60 %, elles ont augmenté depuis 2008. En somme, les pauvres sont plus nombreux et plus pauvres aujourd'hui qu'en 2008.

Qui sont les ménages les plus concernés par la pauvreté monétaire ? Les tendances se poursuivent sur le sujet avec une sous exposition à la pauvreté pour les couples (avec ou sans enfants) et les retraités⁶ et, à l'inverse, une forte surexposition de la pauvreté pour les familles monoparentales dont le taux de pauvreté avoisine 36 % en 2014. Eu égard au statut professionnel, précisons que cette année l'Insee repère une hausse significative du taux de pauvreté pour les indépendants : 18,8 % en 2014 contre 17,9 % en 2013. Quant au sexe et à l'âge, les chiffres sont unanimes : la pauvreté est plus féminine que masculine (1,4 point d'écart entre les deux taux) et se concentre à la base de la pyramide des âges. Les enfants et les jeunes sont effectivement les premiers touchés par la pauvreté (de par les revenus faibles de leurs parents), puisqu'environ un jeune français sur cinq de 0 à 29 ans est considéré comme pauvre en 2014. Et cette tendance semble se renforcer et concerner d'autres pays.

Dans son étude sur « *les enfants de la récession* », l'Unicef dresse un panorama de la « récession » engagée en 2008 sur les enfants, à partir de l'analyse de la situation d'une quarantaine de pays développés⁷. « *Le nombre d'enfants ayant sombré dans la pauvreté pendant la récession dépasse de 2,6 millions le nombre d'enfants qui en sont sortis depuis 2008* ». Parmi les 41 pays étudiés, la France occupe la trentième position sur l'évolution de la pauvreté entre 2008 et 2012 (les premiers pays étant ceux pour lesquels la pauvreté a diminué). L'étude fait notamment état d'un nombre de jeunes NEET⁸ en forte hausse dans de nombreux pays et un sentiment d'insécurité et de stress croissant pour enfants et jeunes.



⁴ Le revenu médian partage la population en deux : la moitié dispose de moins et l'autre moitié de plus.

⁵ L'échelle des unités de consommation (UC) est la suivante : 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

⁶ Pour les retraités, l'Insee explique cette baisse débutée en 2011 par les revalorisations successives du minimum vieillesse et un niveau de pensions plus élevé pour les nouveaux retraités.

⁷ Pays de l'Union Européenne et/ou de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

⁸ « *Not in employment, education or training* », sans emploi, ne suivant pas d'études ni de formation.

P16
P39
P137
P141
P152
P174
P181
P213
P334
P351
P353
P358

Comment le taux de pauvreté varie-t-il selon les territoires ? La région semble globalement avantagée si l'on en reste au taux de pauvreté Auvergne-Rhône-Alpes⁹. 12,3 % de la population, soit environ 950 000 habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient en situation de pauvreté financière. La carte met en évidence la surexposition à la pauvreté pour les territoires de l'ouest de la nouvelle région. Ce phénomène est net dans la typologie socio-économique des communes présentée page 300. La Politique de la Ville rappelle que les phénomènes de concentration de la pauvreté sont manifestes à une échelle plus fine. Sur les 140 quartiers Politiques de la Ville de Rhône-Alpes, le taux de pauvreté dépasse, en moyenne, 40 % (et oscille entre 25 % et plus de 50 % selon les quartiers)¹⁰ : « *ce n'est donc pas la pauvreté en elle-même qui caractérise les ménages de ces quartiers, mais la concentration géographique de cette pauvreté, qui crée un environnement défavorable et un surcroît de difficultés pour les ménages, en particulier pour l'accès à l'emploi* ».

Un effet de précarisation confirmé par d'autres indicateurs de pauvreté...

Le taux de pauvreté calculé par l'Insee n'est pas le seul indicateur statistique de pauvreté monétaire, d'autres peuvent être analysés. Nous nous limiterons ici à l'analyse de deux dispositifs spécifiques aux personnes (très) pauvres : les minima sociaux et le surendettement.

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Dans ses tableaux, la Drees recense 8 minima sociaux¹¹ en vigueur actuellement. Ces personnes vivent avec des revenus faibles, pour la plupart bien en-deçà du seuil de pauvreté. Hors compléments de ressources éventuels (notamment dans le cadre de l'AAH), elles perçoivent des revenus compris entre 350 € et 800 € pour une personne seule. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement depuis 2009 (de 2 % à 7 % chaque année)¹². En partie du fait de l'intégration des départements auvergnats dans les statistiques régionales, il ne nous est pas possible d'observer l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux à l'échelle régionale. Par contre, les données glanées auprès de différentes administrations sur 5 minima sociaux permettent de déterminer que, fin 2014, au moins 371 000 foyers percevaient un minimum social en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le surendettement est caractéristique d'une entrée dans la pauvreté ou de son intensification. La Banque de France définit le surendettement comme suit : « *si vous ne parvenez plus, malgré vos efforts et de façon durable à rembourser vos mensualités de crédits et/ou plus généralement à faire face à vos dettes non professionnelles* »¹³. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, le nombre de personnes ayant déposé un dossier de surendettement est en hausse depuis 2008, hausse cependant moins flagrante ces dernières années. Les situations budgétaires des personnes endettées sont particulièrement « embolisées », en atteste notamment la part importante de ménages endettés sollicitant les aides facultatives de CCAS (cf. p. 120). Dans son rapport 2015¹⁴, le Secours Catholique évoque le « cercle vicieux » du surendettement, alimenté par les frais des banques. Pour faire face à ces difficultés, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale¹⁵ a mis en place le plafonnement des commissions bancaires et développe des actions de prévention contre le surendettement. Mais si des avancées sont bien engagées, le chantier est encore vaste.

... également par les observations et analyses des acteurs présents sur le terrain

En écho aux statistiques publiques, le premier message des acteurs qui œuvrent sur le terrain, particulièrement bien placés pour rendre compte de la précarité financière des populations, semble être celui de la paupérisation de la population, en nombre comme en nature des besoins. « *Les bénévoles assistent au quotidien à l'explosion des demandes d'aides* » indique le Secours Populaire sur son site internet en évoquant un « *raz-de-marée de la misère* ». Le questionnaire travaillé par le groupe « indicateurs d'alerte » envoyé aux acteurs en contact direct et régulier avec les personnes en situation de pauvreté en atteste (cf. p.154) : parmi les 400 répondants au questionnaire, 64 % des acteurs font part d'une augmentation de leurs sollicitations durant les deux dernières

⁹ Taux calculé à partir des données fiscales 2012.

¹⁰ Jakoubovitch S. et Gilbert A., 2016, « Les quartiers politiques de la ville : jeunesse et précarité », Insee-Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°14.

¹¹ Le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), l'Allocation d'Insertion ou Allocation Temporaire d'Attente (AI ou ATA), l'Allocation Supplémentaire Vieillesse ou Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASV ou ASPA), l'Allocation Veuvage et l'Allocation Équivalent Retraite-remplacement ou l'Allocation Transitoire de Solidarité-remplacement (AER ou ATS).

¹² Variations calculées à partir des fichiers statistiques de la Drees.

¹³ Définition issue du site internet de la Banque de France.

¹⁴ Secours Catholique, 2015, « Statistiques d'accueil 2014 ».

¹⁵ Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 2016, « Bilan 2013-2015 et perspectives 2016-2017 », dossier de presse.

P16
P87
P127
P169
P174
P190
P310
P383

années et plus de 80 % disent rencontrer majoritairement des « *personnes fragiles qui peuvent basculer au moindre accident de parcours* » ou des « *personnes véritablement ancrées dans la pauvreté* ». Dans l'enquête sur le reste pour vivre (cf. p. 120), les CCAS évoquent des sollicitations, croissantes, qui concernent de plus en plus fréquemment des besoins de première nécessité et qui se chronicisent, souvent dans l'urgence. Ces observations reviennent, de façon récurrente, dans les propos d'autres acteurs interrogés.

Le second message concerne la typologie des personnes pauvres. Le visage de la pauvreté semble « brouillé » par un élargissement des populations touchées. Les banques alimentaires reviennent sur cet élargissement du public aidé avec près des deux tiers des personnes aidées depuis moins d'un an. Elles signalent que 4 millions de personnes, au niveau national, ont recours chaque année à l'aide alimentaire et rappellent que « *l'insécurité alimentaire pourrait concerner une population plus importante. On le sait, certaines personnes ont des réticences à solliciter une assistance* »¹⁶. À ce sujet, les CCAS interrogés dans l'enquête « reste pour vivre » confient rencontrer de plus en plus de personnes seules (notamment des pères) en difficultés financières suite à une séparation conjugale. Les jeunes sont ceux qui semblent les plus difficiles à atteindre, pourtant tout le monde s'accorde pour dire que beaucoup vivent d'importantes insécurités financières : « *la précarisation des plus jeunes est encore beaucoup plus forte et ceux-là n'ont droit à rien* » exposait un professionnel de CCAS. Si la garantie jeune semble avoir ouvert quelques espoirs à ce sujet, ses effets sont encore difficilement mesurables. Dans ce portrait de la population en difficultés monétaires, les associations témoignent également du caractère international du « visage » de la pauvreté. « *En 2015, le visage de la crise a de multiples facettes : crise des réfugiés, crise de l'Europe solidaire, crise environnementale, crise syrienne toujours. Il y a une vingtaine d'années, seuls les travailleurs humanitaires témoignaient de ces crises. Nous sommes désormais des millions, questionnés par une société civile qui s'organise en France comme sur les terrains internationaux* » expose Médecins du Monde dans son rapport moral 2015. Cette montée en charge de sollicitations alimentaires et financières provenant des populations étrangères arrivées en France récemment est confirmée par les statistiques d'accueil du Secours Catholique. En Auvergne-Rhône-Alpes, le Secours Catholique¹⁷ indique qu'il a rencontré davantage d'étrangers et notamment de demandeurs d'asile dans ses accueils en 2014 (plus que par le passé et plus qu'au niveau national). Ces derniers, souvent des hommes, cristallisent d'importantes difficultés financières et vivent dans des conditions particulièrement dégradées.

Cet élargissement des publics en difficultés financières conjugué au mouvement de précarisation semble peser sur les épaules des acteurs qui y sont confrontés quotidiennement. Nombre de témoignages rendent compte de leur sentiment d'impuissance face à certaines situations, et la frustration que celle-ci génère dans leur pratique professionnelle. Les trois quart des acteurs interrogés dans le questionnaire « indicateurs d'alerte » estiment que leur action n'est pas adaptée avec certains publics. Du côté des personnes concernées, les difficultés financières sont souvent surmontées par la solidarité familiale ou amicale, le recours à des pratiques illégales (notamment travail au noir) et tout simplement de la « débrouille » comme le disent les jeunes.

« Les trois quarts du temps on se débrouille tout seul. On essaie de se débrouiller tout seul sur ces trucs-là (*l'alimentation*), parce que je veux pas dépendre de... tu vois ? On fait énormément d'invendus, on essaie en tout cas. On essaie d'être à côté d'un supermarché pour pouvoir les faire et on récupère tellement de choses. »

En écho à ces pratiques, un dernier point important traverse les réflexions et travaux que nous avons menés ces dernières années : il s'agit du non recours et de l'invisibilisation de certains publics pourtant en difficultés pécuniaires, les deux phénomènes étant liés. C'est sur ce sujet que l'Onpes a lancé une étude¹⁸, portant plus précisément sur l'exclusion sociale des publics « invisibles ». L'étude conclut notamment à l'identification de 7 groupes de populations dits « invisibles » : les sans domicile stable (dont les hébergés chez des tiers), l'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être, les personnes logées présentant des troubles de la santé mentale, les sortants d'institutions (prison, aide sociale à l'enfance), les travailleurs indépendants pauvres, les personnes âgées pauvres et les personnes pauvres vivant en milieu rural. Ainsi, pour ces publics plus encore, il semble que de nouvelles formes d'aide et plus largement de collaborations sont à inventer. ■ ■

¹⁶ Rapport d'activité du réseau des Banques alimentaires, année 2015.

¹⁷ Secours Catholique, 2015, « Statistiques d'accueil 2014 – Analyses régionales ».

¹⁸ Baronnet J. et Faucheux-Leroy S., 2014, Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique, ONPES-FORS recherche sociale.



Jeunes

P17
 P21
 P82
 P126
 P153
 P276
 P282
 P285
 P372
 P388

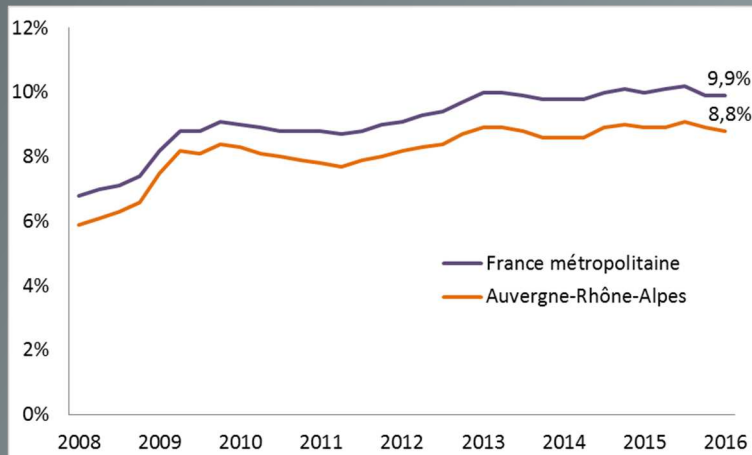


Accès aux droits

P17
 P26
 P56
 P64
 P68
 P88
 P93
 P95
 P113
 P120
 P144
 P148
 P190
 P265
 P289
 P318

La situation de l'emploi en quelques chiffres

Évolution du taux de chômage (Insee)



Taux de chômage départementaux au 1^{er} trimestre 2016 (Insee)

11,2 % dans la Drôme
 10,8 % en Ardèche
 10,7 % dans l'Allier
 10,1 % dans la Loire
 9,1 % dans le Rhône
 8,8 % dans le Puy-de-Dôme
 8,5 % en Isère
 8,4 % en Haute-Loire
 7,6 % en Savoie
 7,5 % en Haute-Savoie
 7,3 % dans l'Ain
 6,4 % dans le Cantal

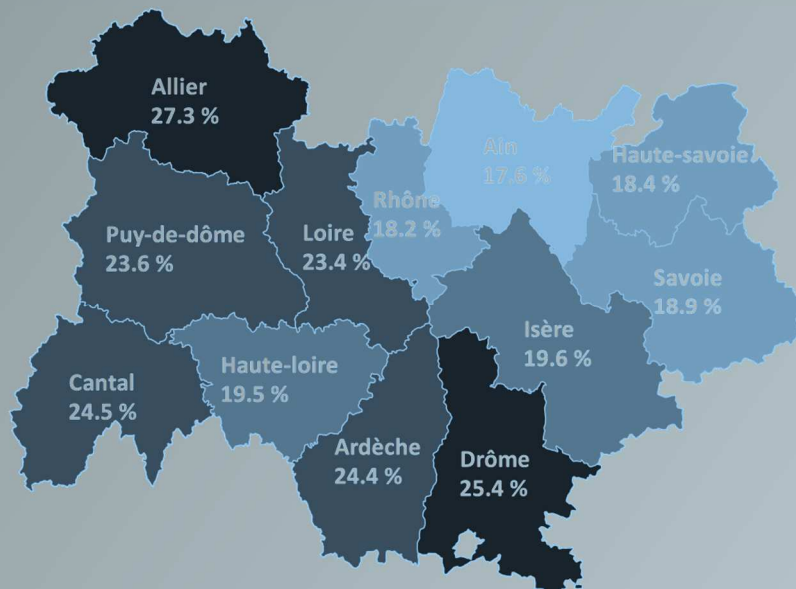
400 000

C'est le nombre de **demandeurs d'emploi, sans activité et tenus de rechercher un emploi** (catégorie A) à fin décembre 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Pôle emploi) + 4,1 % par rapport à 2014

624 000

C'est le nombre de **demandeurs d'emploi, sans activité ou avec activité réduite tenus de rechercher un emploi** (catégories A, B et C) à fin décembre 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Pôle emploi) + 6,2 % par rapport à 2014

Part des foyers de travailleurs allocataires à bas revenus en 2015 (données Caf, consolidées par le Centre de Ressources Régional)



Dispositifs d'insertion dans l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 (Insee) =

91 460 contrats aidés + 8 900 TPE jeunes apprentis + 2 600 contrats de génération + 4 000 garanties jeunes + exonérations sociales et patronales (la moitié des salariés)

La situation de l'emploi en quelques mots

Ce deuxième article concerne la situation de l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes. L'emploi entendu comme un acte régi par un cadre institutionnel et défini par la loi, dans lequel s'exerce un travail salarié ou indépendant, que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand. Or, nombre de nos travaux montrent combien cette forme de travail n'est pas la seule permettant l'accès à une rémunération, d'autres pratiques sont parfois mises à profit pour « boucler les fins de mois », « sortir la tête de l'eau » ou encore « survivre » pour reprendre les termes régulièrement évoqués par professionnels et habitants. Par exemple, l'étude sur les jeunes dits en errance¹⁹ ou encore celle sur l'utilité sociale de l'insertion (p.362), rappellent également combien l'accès à l'emploi (et/ou au travail) est source d'existence sociale, de reconnaissance et parfois, quand les conditions le permettent, source de réalisation de soi.

Chômage et demande d'emploi : une accalmie encore timidement visible dans les statistiques

Pour une fois depuis des années, le mot utilisé pour qualifier, globalement, la situation du marché de l'emploi ne sera pas « dégradation ». Le bilan économique des années 2014 et surtout 2015 et 2016 est plutôt favorable. Le Directeur de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes va jusqu'à évoquer une « reprise économique » pour 2015²⁰. Dans ce panorama national, la situation d'Auvergne-Rhône-Alpes est avantagée : « *le principal atout de la nouvelle région, deuxième de France par la taille et dans les toutes premières pour le dynamisme économique, est la diversité de son tissu économique. L'industrie, les services métropolitains, l'économie résidentielle et touristique, l'agriculture et l'agroalimentaire, très présents dans la région, se renforcent mutuellement* » poursuit-il. La synthèse régionale 2015 de l'Insee met effectivement en avant : des exportations en hausse, des signes de reprise dans les transports, un nouveau rebond de la fréquentation touristique, le développement des énergies renouvelables et des créations d'entreprises moins nombreuses mais des défaillances moins fréquentes. Seuls bémols au tableau de l'activité économique : les difficultés persistantes dans la construction et une année sèche et chaude qui pénalise l'agriculture.

Pourtant, cette embellie se traduit timidement dans les statistiques de chômage ou de demande d'emploi. En ce qui concerne le taux de chômage, la tendance est davantage à la stabilisation qu'à la baisse (cf. graphique p.18). Du côté de la demande d'emploi, en 2015, Pôle emploi indique que le nombre de demandeurs d'emploi a continué d'augmenter sur la région²¹, certes à un rythme moins élevé que sur 2014 et « *en même temps que la population active* ». Somme toute, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A²² reste près de deux fois supérieur à celui de 2008 (alors de 211 000 en début d'année). L'augmentation est plus forte pour les personnes de 50 ans et plus (+ 9,2 % en un an) et surtout pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (+ 11,4 %). À ce sujet, Pôle emploi indique que cette tendance n'est pas uniquement valable sur 2015, elle s'installe de plus en plus. Face à cette évolution, un plan de lutte contre le chômage de longue durée a été mis en place début 2015, certaines mesures rejoignent celles du plan sénior, les deux populations étant imbriquées. Au-delà de ces dispositifs, une expérimentation territoriale « Territoires zéro chômeur » propose une autre façon d'envisager la lutte contre le chômage de longue durée ; un article porte spécifiquement sur ce sujet (cf. p. 356).

Géographiquement, les territoires les plus impactés par la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sont situés en Isère, au nord de l'Ardèche, à l'est de la Drôme (dans la zone territoriale emploi-formation de la Vallée de la Drôme) entre le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire ainsi qu'aux frontières de la Suisse. Ce ne sont pas nécessairement dans ces territoires que le chômage semble le plus installé, exception faite de l'Ardèche et la Drôme que l'on retrouve sur les deux tableaux. En effet, la lecture du taux de chômage départemental rend compte de territoires impactés différemment : au premier trimestre 2016, le taux de chômage dépasse 10 % dans l'Allier, l'Ardèche, la Loire et surtout la Drôme alors qu'il n'excède pas 8 % dans l'Ain, le Cantal et les deux Savoie.

Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, certaines personnes par exemple souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage. Selon l'Insee, au deuxième trimestre 2016,

¹⁹ Cf. des extraits de cette étude p.388.

²⁰ Insee, 2016, « Le bilan économique. La reprise économique s'amorce en 2015 », Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes n°3.

²¹ Pôle emploi, 2016, « Les demandeurs d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015 », Éclairages et synthèse n°1.

²² Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.

le nombre de personnes aux frontières de l'emploi et du chômage est de 1,5 millions au niveau national, un chiffre globalement en hausse depuis 2009 et actuellement à son niveau maximum. Un travail inter-partenarial mené sur l'ancienne région Rhône-Alpes en 2014 a permis de mettre à jour des données locales²³. Leur travail se base sur l'analyse de la situation pour l'année 2010. En 2010 donc, 81 000 personnes étaient concernées par le halo du chômage en Rhône-Alpes ; 27 000 sont comptabilisées comme découragées et 54 000 comme empêchées. D'autres travaux menés sur la quantification des personnes « en insertion professionnelle » pourraient être cités. C'est le cas notamment du baromètre de l'insertion, résultant d'une démarche inter-partenariale menée par l'Observatoire emploi, insertion, cohésion sociale (Opale) de l'agence d'urbanisme de Lyon. Ce dernier²⁴ évalue que sur dix actifs, sept sont principalement en activité, une est demandeur d'emploi considéré proche de l'emploi car ne rencontrant à priori pas de difficultés particulières pour accéder à l'emploi et deux sont en demande ou en cours d'insertion professionnelle. Parmi ces deux personnes bien souvent durablement éloignées du marché du travail, une seule est inscrite à Pôle emploi.

À noter aussi que la raréfaction des offres d'emploi exclut plus encore les personnes les moins qualifiées ; soit les emplois qu'elles pourraient occuper le sont par des personnes plus qualifiées (surqualifiées donc pour l'emploi occupé), soit ces emplois disparaissent simplement. La synthèse présentée en p. 328 fait état de ce processus au cœur du territoire d'Andrézieux-Bouthéon.

La persistance du travail précaire et de la pauvreté laborieuse

Après l'accès à l'emploi, se pose la question de sa pérennité et de sa rémunération. Parmi les nouveaux contrats, les contrats courts sont majoritaires. Si le nombre de déclarations préalables à l'embauche a augmenté entre fin 2014 et fin 2015²⁵, les intentions concernent très majoritairement des CDD, et des CDD de moins d'un mois. Au quatrième trimestre 2015, ces derniers représentent 66 % des intentions d'embauches dans l'ex région Rhône-Alpes, et 73 % de celles de l'ex Auvergne. Les CDI représentent respectivement 14 % et 11 % des intentions d'embauche, part en hausse dans l'ex-Rhône-Alpes mais en baisse dans l'ex-Auvergne. Les offres collectées par Pôle Emploi indiquent également une hausse du nombre total d'offres en Auvergne-Rhône-Alpes entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, mais, là encore, l'évolution est moins marquée pour les offres durables que pour les offres non durables²⁶. Ainsi, si la situation du marché de l'emploi semble s'améliorer, les contrats proposés donnent souvent accès à des emplois temporaires.

Ce constat est renforcé par les chiffres du temps partiel subi. Au niveau national, 6,7 %²⁷ des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi, proportion globalement en hausse depuis 2010. Au niveau Rhône-Alpes, les travaux menés sur l'année 2010 ont estimé à 149 000 le nombre de salariés en sous-emploi, soit 6 % des actifs²⁸.

Au-delà du sous-emploi et des contrats de courtes durées, d'autres formes d'emplois sont souvent considérées comme « précaires », parce que peu rémunératrices ou éphémères. C'est le cas des services à la personne qui représentent selon une étude de 2013 de l'Insee : 5,8 % de l'emploi salarié de l'ex Auvergne et 4,2 % de celui de l'ex Rhône-Alpes²⁹. C'est le cas également des emplois saisonniers largement présents sur la région. Selon Pôle emploi, l'ex région Rhône-Alpes était celle qui devait recruter le plus de saisonniers sur l'année 2015. Les prévisions avançaient 91 300 emplois saisonniers³⁰. Les territoires les plus concernés sont les zones de montagnes (notamment Savoyardes) et le sud de la région (Ardèche et Drôme). Quant aux conditions de travail des saisonniers rhônalpins, elles sont plus précaires en été qu'en hiver : plus souvent à temps complet, ces derniers bénéficient par ailleurs d'une rémunération plus élevée et d'une durée moyenne de leur saison d'un mois supplémentaire³¹. Concernant les saisonniers d'été, une professionnelle de la MSA Ardèche-Drôme-Loire nous rappelait « l'effet domino » induit par une année difficile dans la filière agricole. Dans ce genre de situation, les travailleurs saisonniers et un ensemble de sous-traitants sont fortement pénalisés. Plus encore, en ce qui concerne les saisonniers, l'absence de contrat de travail suppose dans bien des cas une impossibilité à prétendre à l'allocation chômage. Enfin, d'autres professionnels signalent que les emplois saisonniers sont de plus en plus

²³ Direccte Insee et Pôle emploi Rhône-Alpes, 2014, « Halo du chômage et sous-emploi en Rhône-Alpes ».

²⁴ Caroline Testut Simeu, 2015, « L'offre d'emploi repart à la hausse dans le Grand Lyon », Opale, p.19.

²⁵ Source : ACOSS-URSSAF, 4^{ème} trimestre 2015, données CVS issues de : Direccte, 2016, « Note de vigilance trimestrielle en Auvergne-Rhône-Alpes – Premier trimestre 2016 ».

²⁶ Statistiques Direccte et Pôle Emploi (issues du même article). Évolution de 12,3 % pour les offres durables et de 16,3 % pour les offres non durables.

²⁷ Statistique de l'Insee portant sur le deuxième trimestre 2016.

²⁸ Direccte Insee et Pôle emploi Rhône-Alpes, 2014, « Halo du chômage et sous-emploi en Rhône-Alpes ».

²⁹ Yohan Baillieul, Gaëlle Chaillot, Isabelle Benoteau, 2013, « Les services à la personne », Insee Première n°1461.

³⁰ Pôle emploi, 28/04/2015, « 700 000 : le nombre d'emplois saisonniers ».

³¹ Caroline Anguier, Henri Lavergne, « Tourisme en Rhône-Alpes : deux fois plus d'emplois saisonniers l'hiver que l'été », La Lettre Analyse n°198.

souvent occupés par des intérimaires ou de la main d'œuvre étrangère (cf. p.328), faute de trouver de l'emploi dans d'autres secteurs. Ce faisant, les saisonniers « habituels » peuvent devenir de seconds choix pour les employeurs.

Conséquence de l'existence de ces emplois « précaires » mais pas seulement, les situations de pauvreté au travail se perpétuent. La pauvreté laborieuse est la résultante de deux facteurs qui souvent, se conjuguent : un travail peu rémunérateur (du fait du taux horaire, d'une activité partielle ou temporaire) et un nombre important de personnes à nourrir dans le ménage. Les statistiques sur ce sujet sont diverses et difficilement comparables dans le temps³², pour autant les études semblent s'accorder sur le fait que ce phénomène se maintient³³. Depuis près de dix ans, le Centre de Ressources Rhône-Alpes Auvergne fournit à la MRJE des données précieuses sur le sujet (cf. carte p.18). Les données extraites par ce biais concernent l'ensemble des allocataires Caf d'Auvergne-Rhône-Alpes présents tout au long de l'année 2015. Le seuil utilisé est celui des bas revenus, applicable sur les données au 31 décembre 2015. Il s'établit à 1 048 € par mois et par unité de consommation. Est donc considéré comme foyer travailleur pauvre tout foyer dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenu et dont au moins l'un des membres (allocataire ou conjoint éventuel) exerce un emploi sur tout ou une partie de l'année. En 2015, ce sont près de 145 000 foyers allocataires de la région qui sont en situation de pauvreté au travail, soit 20,4 % des foyers allocataires où au moins un adulte travaille. Il n'est pas possible de comparer ce résultat à ceux enregistrés les années précédentes³⁴. La comparaison départementale rend compte, quant à elle, d'une forte variation du taux. Ce dernier passe de 17,6 % dans l'Ain à 27,3 % dans l'Allier ; les départements les plus touchés par la pauvreté laborieuse étant précisément ceux où la pauvreté monétaire est la plus marquée. Le portrait type du travailleur pauvre ne change pas. Les couples avec enfants et familles monoparentales sont majoritaires et représentent respectivement 42 % et 33 % de l'ensemble des foyers de travailleurs pauvres. Quant à leur présence sur le marché de l'emploi, 7 allocataires travailleurs pauvres sur 10 exercent une activité tout au long de l'année, preuve que l'emploi ne protège pas de la pauvreté.

Des dispositifs d'insertion par l'emploi qui se développent

Dans les dispositifs d'insertion par l'emploi, plusieurs outils pourraient être évoqués dont celui de la formation, atout essentiel dans le parcours de l'emploi des actifs mais encore peu utilisé par les moins diplômés. Ce sont surtout les politiques de l'emploi qui constituent le champ de l'insertion par l'emploi. Ces dispositifs ciblent de plus en plus prioritairement les jeunes et proposent des contenus de plus en plus encadrant dans une optique de consolidation du retour à l'emploi. Les principaux dispositifs composent les contrats aidés : contrats d'apprentissage du secteur privé, Contrat Unique d'Insertion ou Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), emplois d'avenir et Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS). En 2015, tout confondu ce sont un peu plus de 91 000 contrats aidés qui ont été signés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 4 % de moins qu'en 2014³⁵. Plus proche de l'emploi « classique », les contrats de génération, permettant le recrutement d'un jeune en CDI et associé au maintien ou à l'embauche d'un salarié âgé afin de favoriser la transmission des compétences, ont concerné 2 600 contrats en 2015 (contre 3 000 en 2014). L'année 2015 a également vu la création de l'aide « TPE jeunes apprentis » favorisant l'embauche des jeunes apprentis par les très petites entreprises : 8 900 contrats ont été éligibles à cette aide sur les 6 derniers mois de l'année. Enfin, la garantie jeune est une mesure destinée aux jeunes en situation de grande précarité qui ne sont ni étudiants, ni salariés et qui ne vivent pas chez leurs parents. Le but est de les accompagner via les missions locales en vue d'acquérir des expériences professionnelles, en échange d'une garantie de ressources (460 € par mois). En 2015, 4 000 jeunes en ont bénéficié (contre 1 000 en 2014). 2016 sera une année d'extension du dispositif avant sa généralisation en 2017. ■ ■



³² L'Insee ne fournit pas de série statistique avec des données comparables dans le temps sur le sujet.

³³ Voir notamment l'article : Centre d'observation de la société, 30 mai 2016, « La pauvreté laborieuse se stabilise ».

³⁴ Depuis la réforme des allocations familiales entrée en vigueur en juillet 2015, la Caf dispose d'information sur les revenus pour toutes les familles d'au moins deux enfants. Le taux a donc pu être calculé sur une plus grande population. Or, la population dont on ne connaissait pas les revenus auparavant se compose majoritairement de foyers dont les revenus dépassent le seuil de pauvreté. Ceci a donc entraîné une baisse « mécanique » du taux de foyers travailleurs pauvres, taux désormais plus proche de la réalité.

³⁵ Insee, 2016, « Le bilan économique. La reprise économique s'amorce en 2015 », Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes n°3.

Les situations de logement, hébergement en quelques chiffres

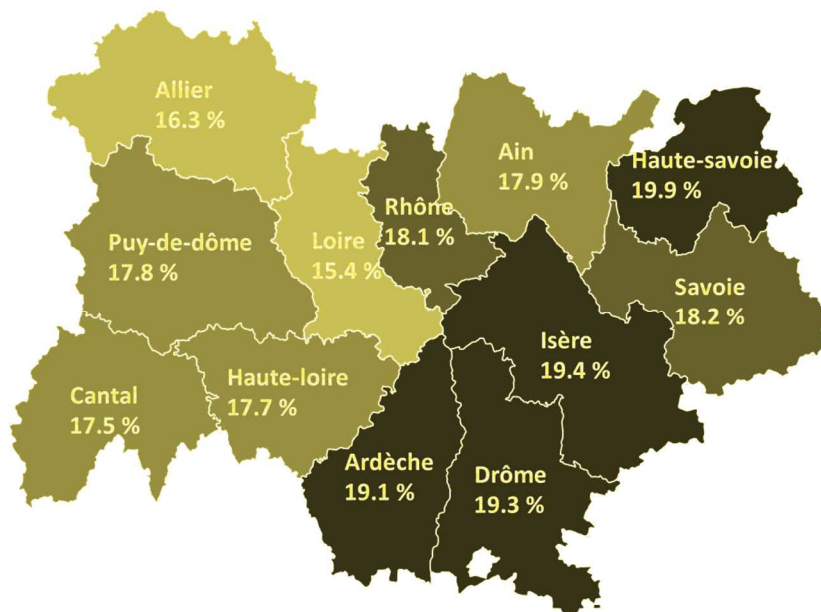
Offre de logements aux loyers modérés
en Auvergne-Rhône-Alpes, *a minima* :

512 000
6 000
1 500

Demande de logements aux
loyers modérés



Le taux d'effort « net » médian des allocataires
d'une aide au logement en 2014 (Caf)



12,1 millions
C'est le nombre de
personnes mal logées
ou fragilisées par
rapport au logement
en France, selon la
Fondation Abbé Pierre.

Statistiques départementales sur les expulsions locatives en 2015
(préfectures, sous-préfectures et DDCSPP)

	Assignations	Commandements de quitter les lieux	Demandes de concours de la force publique	Décisions accordant le concours de la force publique	Interventions effectuées par la force publique
Ain					Non disponible
Ardèche		Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Drôme					
Isère					
Loire					
Rhône					
Savoie					
Haute-Savoie					Non disponible
Total (partiel) Rhône-Alpes	12230	6907	4569	3404	862
Allier					
Haute-Loire (2 sous-préfectures sur 3)					Non disponible
Puy-de-dôme					

▲ La MIRIE collecte pour vous

Offre d'hébergement au 1/1/2016
en Auvergne-Rhône-Alpes :

Demandes/besoins d'hébergement :



Les situations de logement et hébergement en quelques mots

Cet article s'intéresse aux enjeux d'habitat vécus par les populations en difficultés financières. Il s'articule autour de trois sujets : l'offre existante en matière de logements accessibles, les difficultés de coûts et de qualité de ces derniers et les situations de non-logement des populations les plus précarisées. Comme chaque année, nous renvoyons les lecteurs au rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre. À noter que depuis quelques années, la fondation rédige un « éclairage régional » dans lequel de nombreuses statistiques sont présentées. En introduction, notons les difficultés du débat public souvent dominé par des réactions de rejet et de fermeture à l'autre, rendant difficile toute action visant à faire progresser les situations, tant concernant le logement que l'hébergement (contestation des permis de construire, limite d'accueil des migrants, relogement des personnes expulsées, etc.).



Un parc de logements accessibles bien en-deçà des besoins

Lorsque l'on évoque le parc de logements accessibles aux personnes en situation de pauvreté, deux types de parcs sont ciblés : le parc locatif social, le plus conséquent et le parc locatif privé à vocation sociale qui se développe timidement.

Le parc locatif social en Auvergne-Rhône-Alpes propose 16 logements sociaux pour 100 ménages³⁶ début 2015, soit un peu moins qu'au niveau national (17 %). En nombre, cela correspond à 512 000 logements sociaux offerts à la location. Face à la demande, ce stock de logements est faible. La Fondation Abbé Pierre fait état de 186 000 demandeurs en attente au 1^{er} janvier 2015³⁷. Or, sur l'année 2014, le parc social régional compte 8 000 logements supplémentaires³⁸, par ailleurs 54 000 logements se sont libérés (les locataires ayant quitté le logement). Somme toute donc, le nombre de demandeurs en attente est trois fois supérieur au nombre de logements sociaux qui ont été (re)mis sur le marché au cours de l'année. Un point sur les décisions de financement de logements sociaux, c'est-à-dire les chantiers prévus une année donnée. Si le nombre de logements sociaux financés se stabilise ces dernières années autour de 12 000 unités pour les 8 départements rhônalpins³⁹, les processus de construction de nouveaux logements sociaux sont lents (il faut compter environ 3 à 4 ans entre le financement du logement et sa mise en service), n'aboutissent pas tous et concernent encore, massivement, les logements sociaux les plus chers. La Fondation Abbé Pierre évoque une part de « vrais logements sociaux » financés en baisse en 2015⁴⁰. Pour ce qui est de la densité du parc locatif social, elle est très variable selon les territoires. Ce sont les agglomérations et territoires du nord-est d'Auvergne-Rhône-Alpes qui semblent les plus fortement équipés. La vacance dite « structurelle » des logements sociaux est également intéressante à analyser à l'échelle des territoires. Elle correspond à l'inutilisation d'un logement social pendant plus de trois mois. En moyenne en 2014, la vacance structurelle a concerné 2 % des logements sociaux d'Auvergne-Rhône-Alpes. La densité du parc locatif social comparée à la vacance structurelle rend compte de territoires suréquipés en logements sociaux, par exemple l'EPCI de Montluçon et plusieurs EPCI du sud de la Savoie ; d'autres apparaissent à l'inverse sous-équipés, c'est le cas de plusieurs EPCI situées dans la Drôme aux abords de Die.

Intéressons-nous à présent aux logements accessibles à la location pour les personnes en difficultés financières dans le parc privé. Certains logements du parc privé proposent des loyers modérés (donc plafonnés). L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) développe l'offre de loyers maîtrisés par le conventionnement, proposé en contrepartie du financement de travaux ou d'avantages fiscaux. Ces dernières années, environ 300 à 400 nouveaux logements sont conventionnés par l'Anah, un volume bien inférieur à ce qui a pu se pratiquer dans les années 2000. Le conventionnement représente une faible part des subventions versées par l'Anah, qui oriente

³⁶ Toutes les statistiques présentées sur le parc locatif social sont issues de l'article : Pothier Y. Dreal, 2016, « Le parc locatif social en Auvergne-Rhône-Alpes – Situation au 1^{er} janvier 2015 », Les Analyses n° 20.

³⁷ La Fondation Abbé Pierre précise toutefois que, parmi ces demandeurs, certains sont déjà logés (environ 40 % sont en demande de mutation à l'intérieur même du parc).

³⁸ Correspond au nombre de logements nouvellement mis en service (11 300, construits ou acquis) moins le nombre de logements sortis du parc locatif social (3 300, démolis, restructurés ou vendus) sur l'ensemble du parc Auvergne-Rhône-Alpes.

³⁹ En Rhône-Alpes, le nombre de logements sociaux financés en 2015 est de 12 099 logements, soit un chiffre équivalent à 2013 et 2014 mais inférieur à ceux de 2009 à 2012.

⁴⁰ Les logements financés en PLUS et PLAI ne sont que 8 200 en Rhône-Alpes en 2015, contre 9 000 en 2014 et 2013 et plus de 10 500 en 2012 et 2011.

de plus en plus ses aides en direction des propriétaires occupants. Combien de logements du parc privé régional proposent des loyers maîtrisés ? La Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement, nous explique que les logements du parc privé proposant des loyers maîtrisés peuvent être gérés par une association en médiation locative. La médiation permet de sécuriser la relation locataire-bailleur et encourage les bailleurs à louer leur logement à des ménages en difficulté. Tous types de financements confondus, la médiation locative concerne environ 6 000 logements en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016⁴¹, auxquels il est possible d'ajouter les 1 500 places en résidences sociales. Pour rendre compte de l'ensemble des logements proposant des loyers maîtrisés il faudrait ajouter ceux directement gérés par les propriétaires, qui concernent toutefois une faible part de la production actuelle de logements à loyers maîtrisés. Ainsi, la part des logements accessibles aux ménages modestes est faible dans le parc privé. Elle l'est d'autant plus au regard de la forte présence de ces ménages dans le parc privé qui a pourtant peu vocation à accueillir ces publics. Ces derniers se répartissent à peu près équitablement sur les trois types de statuts d'occupation de logement : un tiers sont propriétaires occupants, un autre tiers vit dans un logement social et un dernier tiers sont locataires dans le parc privé (part deux fois supérieure pour le Cantal, la Haute-Loire et l'Ardèche)⁴².

Qu'en est-il des ménages propriétaires ? Le statut de propriétaire n'est pas toujours un atout au regard de la qualité de vie. En 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes, 7 000 propriétaires occupants ont été aidés via un programme de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, de lutte contre la précarité énergétique (mesure fortement développée en 2015), une adaptation à la perte d'autonomie ou des mesures pour redresser une copropriété en difficulté. Parmi celles-ci, près de 90 % ont bénéficié aux ménages considérés comme « très modestes » par l'Anah ; d'autres restent sans solution.

Un coût du logement qui doit prendre en compte l'ensemble des frais qui y sont liés

Se posent ensuite les questions du coût et de l'entretien du logement. Avec un loyer moyen de 5,5 €/m² en 2015, le parc locatif social d'Auvergne-Rhône-Alpes arrive en troisième position derrière les régions Paca et Ile-de-France. Côté parc privé, en 2016, la source de données Clameur affiche des loyers de marché à 11,5 €/m² pour les anciens départements de Rhône-Alpes et 9 €/m² pour ceux de l'Auvergne⁴³. En 2016, les loyers ré-augmentent, après une année 2015 en légère décroissance pour l'ancienne région Rhône-Alpes. Ces moyennes régionales cachent toutefois d'importantes disparités, les bas loyers sont fréquemment observés dans les territoires en déprise socio-économique. À l'inverse, les montants maximum sont enregistrés aux abords de la Suisse et notamment dans le Genevois et le Pays de Gex (entre 15 et 16 €/m²).

Le coût du logement peut être calculé en fonction des ressources des personnes à travers le taux d'effort. Le taux d'effort correspond ici à la part des ressources consacrées au loyer, après déduction des aides au logement (cf. carte p. 22). Selon les départements, ce taux, calculé par la Caf pour les allocataires d'une aide au logement, oscille entre 15,4 % dans la Loire et près de 20 % dans la Haute-Savoie. La lecture départementale du taux d'effort rappelle que la précarité dans le logement peut à la fois traduire une pauvreté marquée de la population locale (ce qui doit être davantage le cas pour l'Ardèche et la Drôme), et/ou un coût élevé des loyers (ce qui doit être davantage le cas pour la Haute-Savoie).

Mais cet indicateur serait largement supérieur si on incluait les charges du logement : charges locatives (ou de copropriété), coût des fluides et pourquoi pas les déplacements. En ce qui concerne le coût des fluides, de nombreux travaux s'intéressent désormais à la précarité énergétique. Cette dernière résulte de trois facteurs : l'augmentation des coûts de l'énergie, des revenus précaires et un habitat dégradé. Pour ce qui est des déplacements, la notion de vulnérabilité aux coûts de la mobilité tend à se préciser, mais reste encore floue. Une étude réalisée sur le sujet⁴⁴ évalue à près de 400 000 le nombre d'habitants vulnérables aux coûts de la mobilité sur l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Étienne (soit 20 % de la population de l'aire). Parmi ceux-ci, 210 000 sont dits « vulnérables modestes ». Les auteurs insistent sur le fait que les transports publics, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, sont une alternative possible pour une très faible part des habitants vulnérables aux coûts de la mobilité (seulement 3 000). D'autres alternatives sont donc à imaginer. La vulnérabilité énergétique vue dans

⁴¹ Statistique intégrant les logements financés par l'État, ceux financés par d'autres et gérés par le réseau Fapil ou Soliha.

⁴² Statistiques présentées dans : Anah, « Mémento de l'habitat privé 2014 », p. 15. Les statistiques s'intéressent ici aux personnes pauvres selon le seuil à 50 % du revenu médian en 2011.

⁴³ Clameur, www.clameur.fr, mise à jour en août 2016.

⁴⁴ Journée organisée par le Préfet de la région Rhône-Alpes, Cerema et le Syndicat mixte des transports le 4 juin 2015 portant sur « Vulnérabilités des ménages de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Étienne ».

son ensemble (logement et déplacement) a fait l'objet d'une étude de l'Insee fin 2015 sur l'ancienne région Rhône-Alpes⁴⁵. Il en ressort qu'un quart des ménages rhônalpins sont en situation de vulnérabilité énergétique potentielle⁴⁶, en raison de difficultés à faire face aux dépenses de chauffage ou de carburant. Sans compter les effets liés aux territoires, « les deux formes de vulnérabilité (logement et déplacements) ne concernent souvent pas les mêmes personnes. La première touche prioritairement les retraités et les inactifs, tandis que la seconde est le fait de personnes actives, ouvriers et professions intermédiaires notamment ». Ainsi, pour réduire le coût du logement, des alternatives sont (encore) à réfléchir. La partie « Habiter » du dossier en présente une développant la cohabitation intergénérationnelle dans les territoires ruraux (cf. p. 82).

Un coût qui pèse sur la qualité du logement et la pérennité de l'occupation

Le manque de ressource et le(s) coût(s) du logement induisent fatalement un moindre entretien de ce dernier, un moindre chauffage, également l'accès à un logement de moindre qualité. La Fondation Abbé Pierre travaille des données précieuses sur le sujet au niveau national. En 2016, elle calcule que 2 900 000 personnes vivent dans des conditions de logement très difficiles (privation de confort et/ou surpeuplement accentué), 1 100 000 personnes occupent un logement dans une copropriété en difficulté, 4 300 000 personnes sont en situation de surpeuplement modéré et 3 600 000 personnes ont eu froid pour des raisons liées à la précarité énergétique. Des statistiques régionales sur le sujet ne sont pas encore accessibles. Ces situations d'insalubrité des logements et de mal logement en général peuvent revêtir des formes très diverses. Une contribution présentée p. 86 évoque les difficultés d'insalubrité rencontrées par certains agriculteurs et comment l'amélioration du logement permet de travailler d'autres formes de précarité vécues.

Du fait de la combinaison de tous ces risques, certains ménages risquent l'expulsion de leur logement. À l'origine d'une expulsion : une situation d'impayé de loyer qui dégénère, passant successivement par différentes étapes dont les dernières sont présentées dans le tableau p.22. Les statistiques régionales sur le sujet sont difficiles à travailler car elles nécessitent la sollicitation des préfetures et/ou sous-préfetures de chacun des douze départements. La quasi-totalité de ces dernières ont toutefois accepté de nous donner ces informations. Il ressort de l'analyse des chiffres communiqués qu'*a minima*, 882 ménages ont été expulsés de leur logement en 2015. Comparativement au nombre de ménages ayant reçu une assignation à quitter les lieux, ce nombre paraît faible puisqu'il correspond à peine à 7 % des assignations, possible preuve de l'importance des actions de prévention menées au long de la procédure d'expulsion ou du fait que les personnes quittent leur logement avant l'expulsion. La Fondation Abbé Pierre indique une hausse régulière des expulsions locatives entre 2001 et 2014 et précise que « *le nombre de ménages expulsés et contraints de quitter leur logement est beaucoup plus important que ce qu'indiquent les données relatives aux seules expulsions manu militari. En effet, bon nombre de ménages quittent leur domicile sous la contrainte de la procédure ou la pression du propriétaire ou de l'huissier* ». Concernant le processus conduisant à l'expulsion et ses suites, une contribution (p.100) apporte un éclairage à travers un parcours singulier. En outre, en collaboration avec la Fondation, nous avons travaillé les difficultés vécues par les ménages menacés d'expulsions (p. 103).

En matière de recours au Droit Au Logement Opposable (Dalo)⁴⁷, la Fondation Abbé Pierre évoque un nombre de ménages reconnus prioritaires et restant à reloger en augmentation. Au niveau régional, en 2015 ce sont 7 700 recours (logement et hébergement) qui ont été déposés dont seulement 1 500 ménages effectivement relogés⁴⁸. Neuf recours sur dix proviennent d'un habitant du Rhône, de l'Isère ou de la Haute-Savoie.

Quand l'hébergement ou la « débrouille » remplace le logement

Conséquence de ces difficultés d'accès et de maintien dans le logement, conséquence aussi des politiques d'asile et de l'actualité concernant les réfugiés, de la paupérisation d'une partie de la population et sans doute également de l'organisation même du secteur de l'hébergement, les situations d'hébergement et de non-logement perdurent. Début 2016, la région compte 8 750 places d'hébergement pérennes en urgence ou

⁴⁵ Serge Maury, Axel Gilbert, 2015, « La vulnérabilité énergétique plus répandue dans les territoires ruraux », Insee n°42.

⁴⁶ Ils sont considérés comme vulnérables énergétiquement s'ils consacrent plus de 8 % de leurs revenus pour se chauffer et/ou plus de 4,5 % de leurs revenus pour réaliser leurs déplacements contraints.

⁴⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2008, la loi sur le Droit au logement opposable (Dalo) permet à six catégories de ménages non logés ou mal logés de déposer un recours auprès des commissions de médiation installées dans chaque département.

⁴⁸ Chiffres communiqués par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement mis à jour en mars 2016.



insertion, auxquelles s'ajoutent 3 000 places d'hébergement hivernales⁴⁹. Face à ces hébergements disponibles, impossible toutefois d'évaluer finement l'ampleur de la population en demande. Les statistiques régionales sur ce sujet manquent fortement. Quelques éléments permettent cependant de rendre compte de l'inadéquation offre-demande en matière d'hébergement. Dans son baromètre de synthèse hivernale 2015-2016, la Fnars s'inquiète : « malgré une baisse des demandes (- 4 %) et des personnes demandeuses (- 4 %), le taux de non-attribution stagne à 57 % »⁵⁰. La situation est préoccupante dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En juillet 2016, 5 des 6 départements de la région pour lesquels des données ont été recueillies par la Fnars sont parmi les plus mal classés au niveau national et affichent un taux de non-attribution supérieur à 80 % (l'Isère, le Rhône, la Loire, la Drôme et la Haute-Savoie). Cela signifie que moins d'une demande sur cinq formulée au 115 dans ces départements a abouti à un hébergement. La situation est préoccupante dans le Rhône où le taux de non-attribution a atteint 95 % au cœur de l'hiver selon la Fnars.

En plus de ces situations, il ne faut pas oublier les personnes ne recourant plus au 115 et structures d'hébergement, soit parce qu'elles ont perdu espoir d'y trouver une réponse, soit parce qu'elles ont trouvé une alternative (hébergement chez des tiers, squat, bidonvilles, camping, etc.). Aux yeux des pouvoirs publics, cette quête d'alternative amoindrit leur besoin urgent d'hébergement ou de logement alors qu'elle n'est qu'une traduction de leur expérience de sans domicile fixe, obligé de circuler entre des habitats précaires. En écho, les professionnels (comme les membres du CNAPUS⁵¹) et bénévoles, premiers témoins de ces situations, manifestent leur frustration, leur indignation et en appellent à la solidarité nationale. ■ ■

⁴⁹ Chiffres communiqués par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement mis à jour en mars 2016.

⁵⁰ Les statistiques communiquées par la Fnars sont issues de deux publications : Fnars, 2016, « Baromètre du 115 – Synthèse hivernale 2015-2016 » et Fnars, 2016, « Baromètre du 115 – Juillet 2016 ».

⁵¹ Coordination nationale des professionnels de l'urgence sociale qui comprend des mises en réseau locales comme par exemple le PUS dans le Rhône ou la Coordination départementale 43 des professionnels de l'urgence sociale en Haute-Loire.